



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Présent(e)s :

MM. GERAUDIE, BARLERIN, BOUILHAC, JACQUET, LEYRIS, MAZEAUD, RHODES,
Mmes BERNARD, CROUZETTE, MOUSNIER, NOEL, VILLATOUX, JAN ('arrivée à 19 h 21')

Absents/Représenté(e)s :

Mme ANTONI, MME COURBIER (procuration à M. BARLERIN), Mme POUGET (procuration à Mme NOEL), M ARTIGUES (procuration à Mme JAN), M. FAUCHER (procuration à M. LEYRIS), M RASSION

Secrétaire de Séance : Georges MAZEAUD

Le conseil débute à 19 h 12'.

- Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 01 2018. Aucune remarque n'étant relevée, il est accepté à **l'unanimité**
- Approbation des comptes de gestion 2017 : Agnès GENG présente l'ensemble des comptes de gestion pour l'exercice 2017 (budget principal, budgets annexes assainissement, ALSH, lotissement la valette, lotissement les grillons) ; une explication est apportée quand à une erreur de 3 centimes concernant le résultat de la section d'exploitation – assainissement.
Adoption à l'unanimité.
- Approbation des comptes administratifs 2017 : M. Mazeaud présente les différents comptes administratifs, en commençant par le budget principal ; Mme Mousnier interroge le conseil municipal quant à la vente du terrain pour le lotissement Des Grillons ; il lui est répondu qu'il s'agit d'une opération entre budget principal et budget annexe, non encore finalisée. Mme Jan s'étonne de la différence entre les montants budgétés et réalisés, s'agissant des subventions d'investissement. M. Leyris lui répond qu'il est parfois difficile de prévoir les subventions ; Une explication est également donnée par M. le maire concernant certaines dépenses d'investissement et notamment au lotissement La Valette ou le revêtement de voirie était prévu en gravillonnage, il a finalement été fait en enrobé (pour une homogénéité avec les autres routes du voisinage). Il met également l'accent sur le remboursement du capital, désormais plus important que celui des intérêts. M. le Maire indique que le budget de fonctionnement est bien suivi, et félicite pour cela l'ensemble des services ; il rappelle la baisse des dotations de l'Etat, véritable manque à gagner pour la collectivité.
M. le Maire ne participe pas au vote : 15 voix pour, 1 abstention.

M. Mazeaud présente ensuite le compte administratif budget ALSH ; M. le maire indique qu'au-delà du

financier, la fréquentation est en nette hausse et que la directrice a pris l'entière mesure de son poste.

CA adopté à l'unanimité (le Maire ne participant pas au vote).

M. Mazeaud présente le CA lotissement La Valette ; Mme Jan s'interroge sur les déficits, qui s'expliquent par la différence entre la vente des lots et le stocks restant composé de deux lots ; le solde sera nul lorsque tous les lots seront vendus.

M. le Maire ne participe pas au vote ; compte administratif adopté à l'unanimité.

M. Mazeaud présente alors le CA Assainissement. Ce sera le dernier compte administratif Assainissement présenté en Mairie car l'agglomération a récupéré la compétence. Il est précisé que cela fera un manque à gagner pour la Commune, tant en terme d'excédent qu'en trésorerie.

M. le maire ne participe pas au vote, adoption à l'unanimité.

M. Mazeaud présente enfin le CA du lotissement Des Grillons ; M. le maire précise que 2018 est une année charnière pour ce lotissement.

M. le maire ne participe pas au vote, adoption à l'unanimité.

- Affectation du résultat budget principal : le résultat de fonctionnement, exercice 2017 s'élève à 212 544,28€. Il est proposé de reverser ce montant en section d'investissement, exercice 2018 (recettes).

Adoption à l'unanimité.

- Budgets 2018

M. le Maire présente le budget principal, section fonctionnement puis section investissement ; Mme Jan remarque qu'il ne faudra pas faire d'erreur dans l'exécution dépenses de fonctionnement, car le résultat doit au minimum rembourser le capital de la dette. Pour elle, ce n'est pas de bonne augure ; elle revient sur les problèmes de 2014 ; M. le maire revient quant à lui sur l'exécution des budgets avant 2008, indiquant que les difficultés viennent de là. Pour M. Mazeaud, il faut être au plus juste et dans 10 ans, ce sera encore difficile.

Pour Mme Jan, c'est lors du 1^{er} mandat que les efforts auraient du être faits... mais les problèmes ne datent pas de là. M. Mazeaud rappelle que la DGFIP dans ses analyses financières date les difficultés de 2001.

Mme Jan termine son propos sur la présentation des documents budgétaires tels qu'envoyés avant la séance, qui manquait de clarté, et sur le trop grand nombre de mails envoyés.

Adoption du budget à 15 voix pour, 2 abstentions.

M. le maire présente ensuite les budgets annexes ALSH, lotissement de La Valette et lotissement Des Grillons. Ces budgets sont adoptés à l'unanimité.

- Intégration des résultats assainissement dans budget principal

M. le maire indique que suite au transfert de la compétence assainissement à Tulle Agglomération, le budget annexe

assainissement est clôturé au 31 12 2017. Il indique qu'il faut reprendre les résultats dans le budget principal.

Adoption à l'unanimité.

- Modification du règlement de la médiathèque : Mme Crouzette indique que pour la bonne organisation de la ludothèque et sa mise en place, il faut modifier le règlement de la médiathèque. Il est également proposé la création d'une charte de l'utilisateur de la ludothèque, que chaque adhérent devra signer et accepter pour avoir accès à ce nouveau service.

Adoption à l'unanimité.

- Rythmes scolaires : M. le Maire rappelle le contexte réglementaire et l'organisation des rythmes scolaires à l'école de Seilhac ; il indique avoir consulté les parents d'élèves. Le conseil d'école s'est également prononcé en faveur du maintien de l'organisation actuelle. M. le Maire propose de conserver le fonctionnement actuel.

Adoption à l'unanimité.

- Convention avec Orange, enfouissement des réseaux TELECOMAllée des Vergnes : adoption à l'unanimité

- Intégration de voie dans le domaine routier communal : suite aux travaux effectués Allées Des Ecureuils et Allée Des Chevreuils, il convient d'intégrer ces voies dans le domaine routier communal.

Adoption à l'unanimité

- Demande de subvention, toiture du gymnase : suite à une modification des taux de DETR, le projet peut être subventionné par la DETR à hauteur de 45% ; il est donc nécessaire de modifier le plan de financement.

Adoption à l'unanimité.

- Dispositif Justice et territoire : pour proposer un service de proximité aux habitants, et défendre la cour d'appel de Limoges, il est proposé d'adhérer au dispositif Justice et Territoires (mise à disposition par la mairie d'un ordinateur, d'une connexion internet et d'une salle permettant la confidentialité).

Adoption à l'unanimité.

- Motion contre l'ouverture d'un local du groupuscule DNR à Tulle

Adoption à l'unanimité.

Le conseil est levé à 21 h 31'.